



## COMPTE-RENDU de la CAP des PROFESSEURS DE SPORT et des CTPS sport du 29 juin 2017

Deux points principaux étaient à l'ordre du jour : l'accès à la hors-classe des profs de sport (le matin) et le mouvement sport (l'après-midi), commun aux profs de sport et aux CTPS.

**En déclaration liminaire**, la FSU a abordé la revalorisation des carrières des personnels techniques et pédagogiques (PPCR) et les recrutements avant d'aborder les points à l'ordre du jour.

### **Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR)**

La FSU demande des informations concernant la parution des nouveaux décrets statutaires et indiciaires des PTP permettant les revalorisations de carrières PPCR à compter du 01/09/17. La DRH annonce que la procédure suit son cours et que les textes devraient être publiés en juillet.

### **Recrutements**

Au nom du principe d'égalité, la DRH indique aussi que tous les **CTPS de la liste complémentaire** du concours 2015/2016 seront affectés au 1<sup>er</sup> août 2017, afin qu'ils soient traités de façon identique aux lauréats de la liste principale de ce même concours. En effet, s'ils étaient nommés au 1<sup>er</sup> septembre, les nouvelles carrières PPCR procureraient à certains d'entre eux un reclassement plus favorable que les collègues de la liste principale. Les élus du personnel soulignent que, contrairement à l'Administration, ils avaient anticipé ces difficultés lors de la négociation initiale des textes PPCR (votés à l'automne 2016).

Les disciplines ouvertes pour les **concours 2017 de profs de sport** viennent d'être publiées et les lauréats seront une nouvelle fois nommés fin décembre. La FSU rappelle sa demande pour revenir à des prises de fonctions au 1<sup>er</sup> septembre, période plus adaptée à la vie des services, établissements & fédérations, et moins contraignante dans l'organisation de la vie familiale des agents. La DRH confirme sa volonté de nommer les lauréats 2018 au 1<sup>er</sup> septembre et, pour y arriver, travaille avec la Direction des Sports pour que les disciplines sortent plus tôt.

### **Accès à la hors classe des professeurs de sport**

Concernant la hors classe, les élus FSU renouvellent leur demande pour que le nombre de collègues promus à l'avenir soit maintenu, voire augmenté, car les dispositions PPCR garantissent le déroulé d'une carrière (complète) sur 2 grades : la classe normale et la hors classe. Dans la mesure où l'accès à la hors classe ne sera désormais possible qu'à partir du 9<sup>e</sup> échelon avec 2 ans d'ancienneté, alors qu'il est actuellement accessible aux agents dès qu'ils sont au 7<sup>e</sup> échelon, le nombre de promouvables va fortement diminuer à l'avenir (de 1 200 à 500 environ). Il est donc indispensable d'augmenter les ratios promouvables/promus, comme cela est prévu pour les enseignants de l'Education Nationale. En effet, si le ratio restait à 7%, cela aboutirait à promouvoir à la hors classe 2 fois moins de collègues (une quarantaine d'agents au lieu de 80). L'administration indique qu'elle est consciente de la situation mais ne s'engage pas pour l'instant.

Cette année, il y a 1 217 profs de sport promouvables, donc 85 collègues peuvent accéder à la hors classe (ratio 7%). 9/10 des promotions sont attribuées au titre du barème et 1/10 de façon discrétionnaire par l'administration qui « récompense » ainsi les agents qu'elle estime être les plus méritants.

En accord avec notre mandat FSU pour la transparence dans les actes de gestion et l'équité de traitement des collègues, nous rappelons notre opposition au principe des promotions « hors barème » et demandons que les 85 premiers au classement soient promus.

A défaut, nous demandons une juste représentation des missions que peut exercer un prof de sport (CAS, CTR, CTN, FOR, etc.) et, en cette année où il y aura encore des exaequo en points en raison de la suppression du critère d'âge dans le barème, nous demandons à l'Administration de promouvoir les 4 collègues exaequo à la 76<sup>e</sup> place avec 39,5 points plutôt que d'en exclure 1. Mais l'Administration refuse de procéder à une promotion supplémentaire ou de proposer l'un des quatre collègues dans sa liste « hors barème ». Elle utilise alors l'ancienneté (dans le corps + dans la fonction publique) pour départager les 4 agents.

Quant aux promotions hors barème, l'administration annonce tenir compte des différentes fonctions qui existent mais, dans la liste qu'elle annonce, propose 2 DTN + 3 entraîneurs nationaux + 1 directeur adjoint de CREPS + 2 CAS

(dont 1 était DTN auparavant). Donc aucun CTR et aucun formateur... et une seule femme. La FSU est la seule à le dénoncer ! La FSU fait aussi remarquer à la DRH que le collègue exaequo au barème, qui a été exclu par l'administration, est justement un CTR !

L'administration maintient sa proposition, les représentants du personnel votent unanimement contre. Ils proposent une liste avec les 85 agents les mieux classés au barème, l'administration vote contre. Et c'est l'administration qui a le dernier mot.

### **Mouvement sport**

Cette année, le **nombre de demandes de mobilité** semble plus élevé que d'habitude, les collègues indiquant être en souffrance professionnelle (et par voie de conséquence personnelle car les deux sont souvent liés) sont plus nombreux et les demandes de disponibilités se multiplient. La DRH doit entendre ces signaux d'alerte et modifier sa manière de faire, pour prendre enfin en considération les métiers techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports.

Par ailleurs, nous avons découvert l'existence de **postes fléchés « service civique »** ouverts aux CEPJ mais aussi pour certains aux profs de sport voire à d'autres corps. Outre le manque de publicité sur ces postes, nous considérons que ces missions, centrées sur de la gestion de dispositifs et/ou du contrôle (mais pas sur de l'éducatif ou du suivi individualisé des jeunes) sont non seulement éloignées des missions techniques et pédagogiques mais surtout elles ne relèvent pas de la compétence SPORT. Si des profs de sport veulent obtenir de tels postes (priorité géographique), les collègues peuvent demander un détachement dans le corps des CEPJ. Les élus du personnel sont tous d'accord sur ce point, car il faut à la fois protéger le nombre de postes de profs de sport mais aussi la spécificité des missions des PTP sport.

Concernant certains postes en outre-mer, nous demandons un groupe de travail pour définir la liste des éléments à prendre en compte pour accorder ou pas le **CIMM** (centre des intérêts matériels et moraux) aux PTP JS, car c'est une priorité légale d'affectation pour les fonctionnaires d'Etat, au même titre que le rapprochement de conjoint ou le statut de travailleur handicapé. La DRH est d'accord sur ce point.

D'une manière générale, nous déplorons **l'opacité du mouvement** et l'importance démesurée accordée à l'avis des chefs de service, sans oublier les arbitrages purement comptables du Contrôleur Budgétaire Comptable Ministériel (CBCM) et du bureau SD1G de la DRH.

Avant, quand un agent libérait un poste en cours de CAP (mutation, dispo, etc.), on pouvait le remplacer par un collègue ayant candidaté.

Maintenant, il faut aussi que le chef de service ait classé les candidats (ce qu'il ne fait pas toujours), exprimé le besoin de pourvoir le poste libéré et obtenu l'accord budgétaire du ministère.

C'est ainsi que, depuis 3 ans, la DRH pré-positionne des agents grâce à des « tableaux de mutation », pour permettre au collègue de muter, sans un nouveau passage en CAP, dans l'hypothèse où le poste devient officiellement « vacant ».

Pour les postes présentés comme vacants, nous faisons valoir le fait que le classement des collègues par le chef de service d'accueil méprise le dialogue social. En effet, les représentants des PTP sport ont une connaissance bien plus fine des profils des collègues qu'un directeur qui en rencontre quelques-uns lors d'un entretien physique ou téléphonique. Quelques agents ne prennent pas directement contact avec le directeur ou n'arrivent pas à obtenir de RDV. Certains directeurs refusent de classer les agents, les privant ainsi de toute possibilité de muter. Précisons que toutes ces règles de gestion sont imposées par la DRH mais n'ont fait l'objet d'aucune publicité. C'est scandaleux ! Et cela rend le mouvement très compliqué.

Au total, cette année, une soixantaine de collègues obtiennent satisfaction à leur vœu de mobilité.

### **Révisions de notes**

2 demandes sont examinées.

Dans le premier cas, le directeur n'a pas tenu compte du statut de sportif de haut niveau de l'agent, et lui reproche ses absences. La DRH est d'accord avec les représentants du personnel pour dénoncer cette situation et propose une augmentation de 1 point, ce qui permet à l'agent d'entrer dans la fourchette des « TRES BIEN ».

Dans le deuxième cas, le directeur considère l'agent comme un cadre de très haut niveau extrêmement compétent mais ne lui a pas donné la note maximale, car il s'agit de sa première notation dans le 9<sup>e</sup> échelon. Sa proposition correspondait toutefois à une augmentation de 2 points par rapport à l'an dernier. L'administration a préalablement pris contact avec le directeur qui est d'accord pour une nouvelle augmentation : la DRH propose + 1 point, ce qui place l'agent au milieu de la fourchette des « TRES BIEN » ; les représentants du personnel sont d'accord.

### **Titularisations**

17 professeurs de sport stagiaires sont titularisés : 12 lauréats du concours 2015 (liste complémentaire) ; 1 travailleur handicapé recruté en 2015 et 4 lauréats du concours réservé Sauvadet.

### **Autres points**

2 CTS lauréats du concours 2016 (liste complémentaire) sont affectés au 15 juin 2017

2 intégrations dans le corps des professeurs de sport

5 réintégrations (après contrat PO, disponibilité ou congé de formation)

7 demandes de disponibilités pour convenances personnelles

2 détachements sur contrats PO/HN

3 congés parentaux et 1 congé de formation professionnelle

2 détachements vers d'autres ministères et 1 retour vers le ministère d'origine

## **Gwénaëlle NATTER (SNEP-FSU)**

### **En annexes :**

- mutations proposées dans le cadre du mouvement 2017
- promotions à la hors classe au titre de l'année 2017

---

### ANNEXE 1

#### **Mouvement 2017**

ALLARD Dominique => formateur CREPS PACA site Antibes  
ANDRACA Carolle => CTR natation DRDJSCS Nouvelle Aquitaine  
ANDRIEUX François => CTR surf DRDJSCS Nouvelle Aquitaine  
ARSENE Enrico => CAS DJSCS Martinique  
BAKHALLOU Yassire => CAS DRDJSCS Centre Val de Loire  
BALIELLO Pierre-Laurent => CTR basket-ball DRDJSCS Pays de la Loire  
BARRUYER Philémon => CTN escrime DRDJSCS Centre Val de Loire  
BISSONNET Philippe => formateur CREPS Toulouse  
BLACHER Christian => CAS DDCS Hauts de Seine  
BOISDRON Estelle => CAS DJSCS Guadeloupe  
BORDAS Sophie => formateur CREPS Ile de France  
BOURGON Jean-Louis => formateur CREPS Dijon  
BRIBES Olivier => CTR volley-ball DRDJSCS Bourgogne Franche Comté  
BROUSSAL Aurélien => CTN haltérophilie DRJSCS Ile de France  
BRUNET-LE ROUZIC Claire => CAS DTJSCS Polynésie Française  
CABANES Roland => CTR natation DRDJSCS Nouvelle Aquitaine  
CARLON Richard => CTN athlétisme DRJSCS Ile de France  
CAUDRON Olivier => CTN spéléologie DRJSCS Occitanie - Toulouse  
COLLIN Laure => CTN voile DRJSCS Bretagne  
CORNILLEAU Christophe => CAS DRDJSCS Normandie Rouen  
CORNU Alex => CTN vol à voile DRJSCS Occitanie  
CORREA Tidiane => CTN athlétisme DRJSCS Occitanie  
COTINAT Jacky => CAS DRDJSCS Pays de la Loire  
COUPEAU Noémie => CAS DDCS Sarthe  
DE LEFFE Stéphane => CAS DDCS Côtes d'Armor  
DELAGE Jérémy => CTN escrime DRJSCS Hauts de France  
DEMONIERE Dimitri => CTN athlétisme DRJSCS Ile de France  
DOUDET Franck => CTN football DRJSCS Ile de France

DRENTEL Olivier => CAS DRDJSCS Grand Est DDD  
FALLUT Jacky => CTN escrime DRJSCS Ile de France  
FONTENEAU Yann => CAS DRJSCS Occitanie - Toulouse  
FRECON Laurent => formateur CREPS PACA site Boulouris  
GALTIER Nicolas => CTN badminton DRJSCS Occitanie  
GRENIER Gildas => CAS DRDJSCS Centre Val de Loire  
GRUMIER Gauthier => CTN pentathlon moderne DRJSCS Ile de France  
GUINDEUIL Dominique => CAS DJSCS Guadeloupe  
HAESSLER Emmanuel => CTN haltérophilie DRJSCS Ile de France  
HANON Christine => CTN athlétisme DRJSCS Ile de France  
LAGARDE Pierre => formateur CREPS Nancy  
LEGRAND Philippe => CAS DRDJSCS Nouvelle Aquitaine - Bordeaux  
LOIR Caroline => CAS DJSCS Mayotte  
MAILLARD Cédric => CTN pentathlon moderne DRDJSCS PACA  
MARRE Hervé => CAS DTJSCS Polynésie Française  
MARTINEZ Christophe => formateur CREPS Rhône Alpes (PRN sports de nature)  
MAUS Marie-Annick => formateur CREPS Guadeloupe  
MEDARD Julien => CTN escrime DRJSCS Ile de France  
MELE Gaëtan => CTN sport adapté DRJSCS Ile de France  
MICHEL Eric => CTN pentathlon moderne DRJSCS Ile de France  
MINIER Jean => CTN comité paralympique sportif français DRJSCS Ile de France  
MONDENX Xavier => CTN surf DRDJSCS Nouvelle Aquitaine  
MONJO Roland => CAS DJSCS Guyane  
MORIN Bernard => CAS DJSCS Mayotte  
NADAUD Laurence => CAS DRDJSCS Normandie Rouen  
PEYVEL Benoît => formateur CREPS Rhône Alpes  
POUGET Patrick => CTN randonnée pédestre DRJSCS Ile de France  
PRAT Jean-Michel => CTN football DRJSCS Ile de France  
RADIUS Louis => CAS DRJSCS Bretagne  
RIFF Anne => formateur CREPS Montpellier - Fontromeu  
ROBIN Annick => CAS DDCS Haute Garonne  
ROELAND Frédéric => formateur CREPS Bordeaux  
ROUGIER Gérard => CTN golf DRJSCS Ile de France  
SEYFRIED Didier => CTN sport universitaire (FNSU) DRJSCS Ile de France  
TANT Sébastien => CTN aviron DRJSCS Ile de France  
TIXADOR Eve => CTN équitation DRJSCS Occitanie  
VALENCOT Annie => CTN hockey sur glace DRJSCS Ile de France  
VAUCHEZ Yvon => CAS DDCS Isère  
VERNADET Paul-Emile => CAS DDCS Maine et Loire  
VIDAL Vincent => CTR lutte DRDJSCS AuRA  
ZACHARIE Marion => formateur CREPS Rhône Alpes - Voiron

Hors classe 2017

ALEXIS Eric  
ALSUGUREN-DELAMONTAGNE Maïtena  
ANDRACA Pierre  
APICELLA Norbert  
ARCHIPPE Jean  
BADIOU Franck  
BAIL Odile  
BALLET-BAZ Jean-Philippe  
BARATHAY Samuel  
BERGER Nathalie  
BERNARD Didier  
BOIXEL Anne  
BOUTHIAUX Stéphane  
BOYER Bruno  
BRUNET Marie-José  
BUONOMO Eric  
CAMBOULIVES Jean-Philippe  
CHEVALET Philippe  
CHICHIGNOUD Pascal  
CHOISEL Pascal  
CHUSSEAU Isabelle  
CLAVERIE Sophie  
COLLINOT Jean-Claude  
COUBAT Emmanuelle  
DANAIL Jacques  
DAURELLE Jean-Philippe  
DAVID Jérôme  
DEDIEU Bruno  
DELEMER Caroline  
DELLAC Jean-François  
D'ENCAUSSE DE GANTIES Philippe  
DI MARTINO Jean-François  
DOUBLIER Franck  
FATTORI Philippe  
FELICITE Franz  
FOURE Philippe  
GAUVIN Thierry  
GERMOND Olivier  
GONZALO Agnès  
GOUINEAUD Hervé  
GUYOMARCH Jean-Pierre  
HABERT Nathalie  
HALBWACHS Frédéric  
HATTAB Faouzi  
KERVROEDAN Christian  
LAFON Chantal  
LAKALAKA Gilbert  
LECLOUX Elisabeth  
LEFRANC Florence  
LEROY Cédric  
LITTLOCK Jérôme  
MARNAS-MARTIN Christian  
MARPEAUX Michel  
MEYER Christian  
MOREL Jean-Yves  
MOUETTE Cathy  
MURET Bernard  
NEGRE Alain  
NEUVILLE Sylvie  
NORET Eric  
OLLA Sabine  
OSTY Christian  
PERROT Pascal  
POU Michel  
POULET Jean-Michel  
RAMBEAU Pascal  
RAYBAUD Anne-Françoise  
RENAUD Philippe  
REY Jean-Lionel  
RILLH Henri-Luc  
ROGNON Patrice  
ROHART Xavier  
ROLET Marie-Christine  
ROOS Pierre  
ROSSO Patrick  
SAIDOU Nordine  
SAVARINO Jean  
SCHORNO Philippe  
SEMMOLA Didier  
SEUX Roland  
THIEL Yves  
TRAMONTINI Giovanni  
VITALI Hervé  
VIVIER Laurence  
ZANETTA-GENIN Christine